



# Découvrez l'ensemble de nos missions

ATELIERS

ACCOMPAGNEMENT

CONTRAT NÉGOCIÉ

# SOMMAIRE

## Recrutement et évolution professionnelle ..... 5 à 9

- Organisation des concours et examens
- Publicité des créations et vacances d'emplois cat A, B et C
- Conseil en Évolution Professionnelle
- Prise en charge des Fonctionnaires Momentanément Privés d'Emploi (FMPE)
- Assistance au recrutement (niveau 1) et accompagnement des agents à la mobilité hors de leur collectivité ou établissement d'origine
- Accompagnement au recrutement sur emplois permanents niveau 2
- Mission Période de Préparation au Reclassement (PPR)
- Promotion de l'emploi public local
- Intérim territorial
- Accompagnement pour le maintien dans l'emploi
- Accompagnement à la prise de poste des nouveaux Secrétaires Généraux de Mairie

## Accompagnement dans la gestion des carrières ..... 10 à 14

- Fonctionnement des organismes paritaires
- Suivi des carrières des fonctionnaires
- Publicité des tableaux d'avancement de grade
- Assistance à la fiabilisation des comptes de droits en matière de retraite
- Droit syndical : remboursement des décharges d'activités syndicales et de certaines autorisations d'absence pour motif syndical
- Calcul de l'indemnisation chômage
- Accompagnement retraite CNRACL
- Accompagnement pour la mise en place d'un Comité Social Territorial (CST) local et, le cas échéant, de sa formation spécialisée
- Mise à disposition du module GPEEC, accompagnement et assistance technique aux collectivités

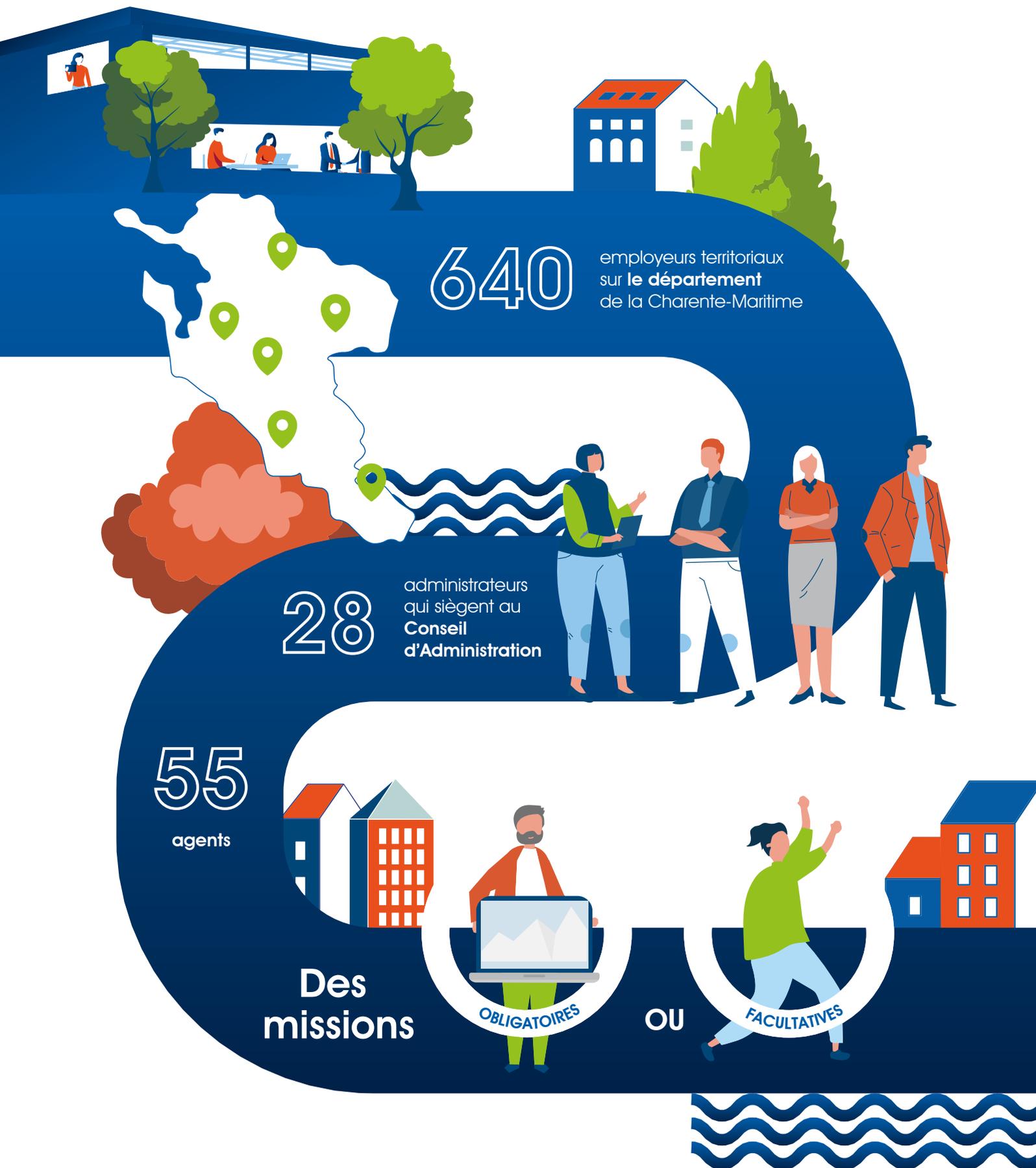
## Prévention Santé ..... 15 à 18

- Secrétariat du conseil médical
- Cellule handicap
- Animation du réseau des assistants et conseillers de prévention
- Assurance des risques statutaires
- Protection Sociale Complémentaire
- Accompagnement à l'élaboration et la mise à jour du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)
- Interventions collectives et individuelles en psychologie du travail
- Dispositif de signalement des actes de violence, harcèlement, discrimination, d'agissements sexistes et/ou d'atteinte à l'intégrité à la personne

## Soutien administratif dans la gestion des ressources humaines ..... 19 à 25

- Rapport Social Unique (RSU)
- Médiation Préalable Obligatoire (MPO)
- Assistance juridique statutaire
- Collège Référent déontologue
- Mission d'assistance à l'action administrative
- Paie à façon
- Paie à façon externalisée civil NET RH – CIRIL
- Animation du réseau des Secrétaires Généraux de Mairie
- Missions S.O.S – Soutien RH
- Ateliers thématiques

# C'est quoi, le CDG17 ?



# Des services aux compétences variées à votre écoute



## Service Paie

Prend en charge la confection de la paie des agents des collectivités qui adhèrent au service. Le service réalise toutes les tâches liées à la paie tout en assurant une veille réglementaire et de conseil.



## Pôle Statut / Carrières

Régent les décisions individuelles relatives au déroulement de la carrière des fonctionnaires et tient à jour les dossiers administratifs des agents tout au long de son parcours professionnel. Le pôle apporte une assistance juridique quotidienne dans l'application du statut de la Fonction Publique Territoriale et a également la charge :

- Du secrétariat des instances paritaires, organes de consultation composés paritairement d'élus et de représentants du personnel,
- De l'assurance chômage des employeurs publics,
- Du contrôle des dossiers retraite pour les fonctionnaires, en partenariat avec la Caisse Nationale de Retraites des Agents (CNRACL).



## Service Prévention

Intervient à la demande des collectivités afin de les aider à initier, construire ou développer les projets de prévention sur les aspects suivants : démarches de prévention et d'évaluation des risques professionnels, et mission d'inspection en santé et sécurité au travail. Le service anime également le réseau départemental des préventeurs de Charente-Maritime.



## Pôle Santé / Prévoyance

Intervient dans le cadre de différents services autour de la santé, en apportant un service spécifique aux collectivités concernant :

- Le secrétariat des Conseils Médicaux (formation plénière et formation restreinte),
- La mutualisation du contrat d'assurance groupe, permettant aux collectivités de se prémunir des risques liés à l'indisponibilité de ses agents,
- La mutualisation du contrat pour la protection sociale complémentaire,
- La cellule handicap pour accompagner les collectivités dans leurs actions d'inclusion,
- La prévention des Risques Psycho-Sociaux (RPS).



## Pôle Emploi / Concours

Assure la promotion de l'emploi territorial, de la bourse de l'emploi et du service d'intérim territorial. Accompagne dans la recherche d'emploi ou de candidats, dans la gestion administrative liée aux missions temporaires ainsi que les démarches d'évolution professionnelle.



## Analyse et prospective RH

Recueil, analyse et valorise les données sociales des collectivités en Charente-Maritime. Il met à disposition une application de saisie dans le cadre de la déclaration du Rapport Social Unique. Le service développe des outils d'aide à la décision, de pilotage de ressources humaines et de dialogue social avec les données collectées.

# Recrutement et évolution professionnelle

Organisation des concours et examens .....	6
Publicité des créations et vacances d'emplois cat A, B et C ...	6
Conseil en Évolution Professionnelle (CEP) .....	6
Prise en charge des Fonctionnaires Momentanément Privés d'Emploi (FMPE) .....	7
Assistance au recrutement (niveau 1) et accompagnement des agents à la mobilité hors de leur collectivité ou établissement d'origine.....	7
Accompagnement au recrutement sur emplois permanents niveau 2.....	7
Mission Période de Préparation au Reclassement (PPR).....	8
Promotion de l'emploi public local.....	8
Intérim territorial.....	8
Accompagnement pour le maintien dans l'emploi.....	9
Accompagnement à la prise de poste des nouveaux secrétaires généraux de mairie.....	9



# Organisation des concours et examens

service mutualisé avec la Coopération régionale Nacoopé



COTISATION ANNUELLE

GESTION

OBLIGATOIRE

Organisation des concours et examens professionnels confiée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 au service mutualisé rattaché au CDG de la Gironde, coordonnateur des CDG de la région Nouvelle-Aquitaine.

✉ concours@cdg17.fr  
concours@cdg33.fr

## Publicité des créations et vacances d'emplois cat A, B et C



COTISATION ANNUELLE

GESTION DE LA BOURSE DE L'EMPLOI

OBLIGATOIRE

Les collectivités territoriales et établissements publics affiliés et non affiliés au CDG ont pour obligation de déclarer au Centre de gestion de leur département, les créations et vacances d'emplois (DVE).

CONTACT

👤 Service emploi

☎ 05 46 27 47 24

✉ emploi@cdg17.fr

📄 PLUS DE RENSEIGNEMENTS

[www.emploi-territorial.fr](http://www.emploi-territorial.fr)

## Conseil en Évolution Professionnelle (CEP)



COTISATION ANNUELLE

ACCOMPAGNEMENT

OBLIGATOIRE

Informations et conseils apportés de manière individuelle aux agents territoriaux au cours d'un entretien de 2 heures. L'objectif est d'identifier et d'échanger autour d'un projet professionnel, en présentant les dispositifs statutaires de formation et de mobilité envisageables grâce aux outils/techniques de recherche d'emploi dont dispose l'agent.

CONTACT

👤 Service emploi

☎ 05 46 27 47 24

✉ cep@cdg17.fr

BÉNÉFICIAIRES

☑ Agents territoriaux du ressort du CDG17

## Prise en charge des Fonctionnaires Momentanément Privés d'Emploi (FMPE)



PRISE EN CHARGE DU CDG17

ACCOMPAGNEMENT

OBLIGATOIRE

Prise en charge des agents privés d'emploi, dans les cas suivants :

- Suppression d'emploi,
- Fin de détachement sur un emploi fonctionnel,
- Non réintégration après un détachement de longue durée et à l'issue d'une disponibilité de droit et d'office, et dans le cas où la collectivité ne peut offrir un emploi.

Après un an de maintien dans la collectivité en surnombre, le Centre de gestion recouvre auprès de la collectivité qui employait le fonctionnaire, une contribution financière cessant au moment où le fonctionnaire reçoit une nouvelle affectation.

<b>CONTACT</b>	Direction du CDG17 - Gestionnaire RH	05 46 27 47 22	secretariat@cdg17.fr
----------------	--------------------------------------	----------------	----------------------

## Assistance au recrutement (niveau 1) et accompagnement des agents à la mobilité hors de leur collectivité ou établissement d'origine



COTISATION ANNUELLE

ACCOMPAGNEMENT

OBLIGATOIRE

Proposition de candidats à partir du vivier du CDG17, et assistance de niveau 1 dans ce domaine :

- Aide dans la réalisation des fiches de poste,
- Aide dans l'analyse du besoin,
- Aide à la sélection des CV.

<b>CONTACT</b>	Service emploi	05 46 27 47 24	emploi@cdg17.fr
----------------	----------------	----------------	-----------------

### BÉNÉFICIAIRES

- Les collectivités affiliées et non affiliées de Charente-Maritime.

## Accompagnement au recrutement sur emplois permanents (niveau 2)



CONVENTION CADRE

ACCOMPAGNEMENT

FACULTATIVE

Accompagnement à la carte dans le recrutement d'un agent sur emploi permanent. En complément de l'assistance au recrutement comprise dans la cotisation.

1. Définition du besoin
2. Elaboration de la fiche de poste et de l'offre d'emploi
3. Déclaration/Diffusion/Sourcing
4. Traitement des candidatures
5. Entretien de recrutement
6. Synthèse et préconisations

<b>CONTACT</b>	Service emploi	05 46 27 47 24	emploi@cdg17.fr
<b>TARIF</b> Tarif horaire	<b>BÉNÉFICIAIRES</b> <input checked="" type="checkbox"/> Toutes les collectivités affiliées de Charente-Maritime		

## Mission Période de Préparation au Reclassement (PPR)



COTISATION ANNUELLE

ACCOMPAGNEMENT

OBLIGATOIRE

Une période de transition professionnelle d'une durée maximale d'un an, durant laquelle l'agent reconnu inapte à ses fonctions se prépare et se qualifie pour occuper un nouvel emploi. L'agent en position d'activité peut bénéficier de périodes de formation, d'observation, de mise en situation et d'accompagnement.

<b>CONTACT</b>	Référent PPR du service emploi	05 46 27 47 24	ppr@cdg17.fr
<b>PLUS DE RENSEIGNEMENTS</b> <a href="#">en savoir plus</a>		<b>BÉNÉFICIAIRES</b> <input checked="" type="checkbox"/> Fonctionnaire ayant reçu un avis d'inaptitude aux fonctions du grade par le Conseil Médical et leurs employeurs.	

## Promotion de l'emploi public local



ACCÈS GRATUIT, SUR INSCRIPTION

RENCONTRE

OBLIGATOIRE

Participation à des salons et forums de l'emploi, dans le but de rencontrer des candidats potentiels. Un rendez-vous mensuel appelé « Jeudi de l'emploi », se déroule également sur différentes communes du département. Il constitue l'opportunité, pour les demandeurs d'emploi intéressés, d'en savoir davantage sur la fonction publique territoriale.

<b>CONTACT</b>	Service emploi	05 46 27 47 01	emploi@cdg17.fr
<b>PLUS DE RENSEIGNEMENTS</b> Rendez-vous sur notre page LinkedIn pour connaître les différents lieux où nous rencontrer : <a href="#">ici</a>		<b>BÉNÉFICIAIRES</b> <input checked="" type="checkbox"/> Toute personne souhaitant en savoir davantage sur la fonction publique territoriale	

## Intérim territorial



CONVENTION CADRE

PRESTATION

FACULTATIVE

Mise à disposition d'agents contractuels (toutes catégories hiérarchiques et filières à l'exception de la filière police) au sein des collectivités, pour répondre à des besoins spécifiques et d'assurer la continuité du service public.

Dans ce cadre, c'est le CDG17 qui assure la gestion administrative de l'agent, et qui verse sa rémunération. Le CDG17 accorde un droit d'accès gratuit au module extranet remplacement accessible depuis le site internet de l'établissement également.

<b>CONTACT</b>	Mission d'intérim territorial	05 17 26 14 03	remplacement@cdg17.fr
----------------	-------------------------------	----------------	-----------------------



### TARIF

- Remboursement par la collectivité bénéficiaire du salaire, de toutes les charges et frais annexes. Cette somme sera majorée des frais de gestion engagés par le CDG17 selon le barème suivant :

#### Collectivités affiliées

5% du traitement brut versé à l'agent

#### Collectivités non affiliées

6% du traitement brut versé à l'agent

### BÉNÉFICIAIRES

- Toutes les collectivités affiliées et non affiliées de Charente-Maritime

## Accompagnement pour le maintien dans l'emploi



CONVENTION CADRE

ACCOMPAGNEMENT

FACULTATIVE

Le maintien dans l'emploi peut concerner tout agent rencontrant des difficultés en raison de son état de santé.

### Accompagnements proposés par le CDG17 :

- Rendez-vous « maintien dans l'emploi » : des permanences sur différents points du territoire. Pour répondre aux questions relatives aux procédures administratives de traitement de maintien dans l'emploi.
- Étude ergonomique du poste dans le cadre du maintien dans l'emploi : l'objectif est d'analyser les contraintes physiques au regard des exigences techniques ou organisationnelles du poste de l'agent.

<b>CONTACT</b>	Cellule handicap	05 46 27 47 24	fiphfp@cdg17.fr
<b>TARIF</b> Tarif horaire	<b>BÉNÉFICIAIRES</b> <input checked="" type="checkbox"/> Toutes les collectivités affiliées de Charente-Maritime		

## Accompagnement à la prise de poste des nouveaux secrétaires généraux de mairie



CONVENTION CADRE

ACCOMPAGNEMENT

FACULTATIVE

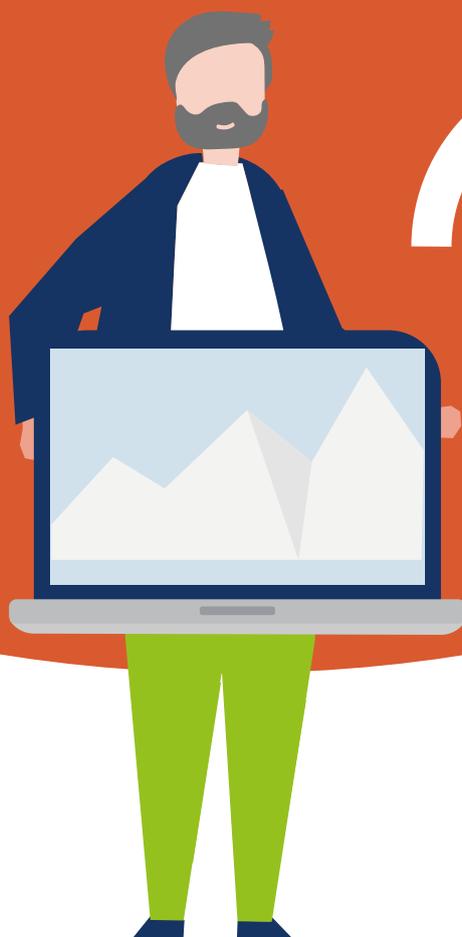
Le CDG17 propose un accompagnement, lors de la prise de poste du secrétaire général de mairie pour :

- L'accompagnement et les conseils dans la priorisation des missions, en fonction de l'échéancier des actions administratives à mener ;
- Présentation des outils métiers à disposition de la collectivité.

<b>CONTACT</b>	Service emploi	05 16 19 61 33	emploi@cdg17.fr
<b>TARIF</b> Un tarif de l'heure	<b>BÉNÉFICIAIRES</b> <input checked="" type="checkbox"/> Toutes les communes affiliées de Charente-Maritime, dont la population est inférieure ou égale à 2000 habitants.		

# Accompagnement dans la gestion des carrières

Fonctionnement des organismes paritaires .....	11
Suivi des carrières des fonctionnaires .....	11
Publicité des tableaux d'avancement de grade .....	12
Assistance à la fiabilisation des comptes de droits en matière de retraite .....	12
Droit syndical : remboursement des décharges d'activités syndicales et de certaines autorisations d'absence pour motif syndical .....	12
Calcul de l'indemnisation chômage.....	13
Accompagnement retraite CNRACL .....	13
Accompagnement pour la mise en place d'un Comité Social Territorial (CST) local et, le cas échéant, de sa formation spécialisée .....	14
Mise à disposition du module GPEEC, accompagnement et assistance technique aux collectivités .....	14



# Fonctionnement des organismes paritaires



COTISATION ANNUELLE

GESTION

OBLIGATOIRE

Différentes instances sont un lieu de représentation et de dialogue social, dont le CDG17 assure le secrétariat administratif et organise les élections professionnelles :

## Consultation par les collectivités avant de prendre certaines décisions individuelles défavorables concernant leurs agents :

- Commission Administrative Paritaire (CAP) : pour les fonctionnaires ;
- Commission Consultative Paritaire (CCP) : pour les agents contractuels de droit public.

## Consultation par les collectivités de moins de 50 agents :

- Comité Social Territorial (CST) : pour les projets collectifs relatifs à l'organisation et au fonctionnement des services ;
- Formation spécialisée en matière de santé, sécurité et des conditions de travail (FSSSCT).

<b>CONTACT</b>	 Secrétariat des instances paritaires	 05 16 19 60 74	 instancesparitaires@cdg17.fr
<b>① PLUS DE RENSEIGNEMENTS</b> <a href="#">en savoir plus</a>	<b>BÉNÉFICIAIRES</b> <input checked="" type="checkbox"/> Toutes les collectivités affiliées de Charente-Maritime		

# Suivi des carrières des fonctionnaires



COTISATION ANNUELLE

SUIVI ET ACCOMPAGNEMENT

OBLIGATOIRE

Sur la base des arrêtés transmis par les collectivités, le service Carrières du CDG17 assure la constitution et l'actualisation du dossier individuel de chaque fonctionnaire employé par une collectivité affiliée, et met à disposition un Extranet permettant de visualiser la carrière des agents et de télécharger les tableaux d'avancement de grade, les trames de compte-rendu d'entretien, etc....

Il travaille en relation directe avec les collectivités, afin de leur apporter des conseils personnalisés sur l'application du statut, dans un souci de légalité et d'efficacité, et met à disposition des modèles d'arrêtés statutaires.

<b>CONTACT</b>	 Service gestion des carrières	 05 46 27 47 00	 carrieres@cdg17.fr
<b>① PLUS DE RENSEIGNEMENTS</b> <a href="#">en savoir plus</a>	<b>BÉNÉFICIAIRES</b> <input checked="" type="checkbox"/> Toutes les collectivités affiliées de Charente-Maritime		

## Publicité des tableaux d'avancement de grade



COTISATION ANNUELLE

PUBLICATION

OBLIGATOIRE

À l'aide de la liste des propositions d'avancements de grade mise à disposition par le CDG17, l'autorité territoriale de chaque collectivité détermine annuellement les agents proposés à un avancement de grade et établit, par arrêté, le tableau d'avancement de grade correspondant.

À réception de cet arrêté, le CDG17 en assure sa publicité sur son site Internet.

<b>CONTACT</b>	Gestion des carrières	05 46 27 47 00	carrieres@cdg17.fr
<b>PLUS DE RENSEIGNEMENTS</b> <a href="#">en savoir plus</a>		<b>BÉNÉFICIAIRES</b> <input checked="" type="checkbox"/> Toutes les collectivités	

## Assistance à la fiabilisation des comptes de droits en matière de retraite



COTISATION ANNUELLE

ACCOMPAGNEMENT

OBLIGATOIRE

En partenariat avec la CNRACL, le CDG17 accompagne les collectivités dans la fiabilisation des comptes de droits en matière de retraite tout au long de la carrière des agents et jusqu'à leur départ en retraite.

<b>CONTACT</b>	Service retraite	05 46 27 47 06	retraites@cdg17.fr
<b>PLUS DE RENSEIGNEMENTS</b> <a href="#">en savoir plus</a>		<b>BÉNÉFICIAIRES</b> <input checked="" type="checkbox"/> Les collectivités affiliées de Charente-Maritime, et les collectivités non affiliées adhérentes au socle commun	

## Droit syndical : remboursement des décharges d'activités syndicales et de certaines autorisations d'absence pour motif syndical



COTISATION ANNUELLE

PRESTATION

OBLIGATOIRE

Le droit syndical est garanti aux fonctionnaires qui peuvent librement créer des organisations, y adhérer et y exercer des mandats. Le Centre de gestion a pour mission de conseiller les collectivités en matière de droit syndical, veille au suivi des décharges d'activité de service et des autorisations spéciales d'absence et prend en charge financièrement les coûts afférents le cas échéant. Les syndicats sont représentés au sein des instances paritaires : Commissions Administratives Paritaires et Comités Techniques.

<b>CONTACT</b>	Service comptabilité	05 46 27 47 11	compta@cdg17.fr
----------------	----------------------	----------------	-----------------

# Calcul de l'indemnisation chômage



CONVENTION CADRE

PRESTATION

FACULTATIVE

Les collectivités territoriales doivent, comme tout employeur public, verser des allocations de chômage à leurs agents involontairement privés d'emploi dans les mêmes conditions que celles définies pour les salariés du secteur privé. Elles sont ainsi, soumises à la réglementation émanant des partenaires sociaux siégeant au sein de l'UNEDIC et se substituent à France Travail pour l'instruction et le paiement de ce revenu de remplacement.

**Le CDG17 propose son expertise et le suivi dans ce domaine et une aide à la détermination des droits à indemnisation chômage.**

<b>CONTACT</b>	Service chômage	05 46 27 47 15 ou 05 17 83 94 20	<a href="mailto:chomage@cdg17.fr">chomage@cdg17.fr</a>
<b>TARIF</b>	La tarification de la prestation s'effectue en fonction du type de la demande.	<b>BÉNÉFICIAIRES</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Les collectivités affiliées, ainsi que les collectivités non affiliées de Charente-Maritime et non adhérentes au socle commun de compétences

# Accompagnement retraite CNRACL



CONVENTION CADRE

ACCOMPAGNEMENT

FACULTATIVE

Le CDG17 assure, dans le cadre d'une convention de partenariat avec la CNRACL, une mission de contrôle ou de vérification, préalable à la transmission à la Caisse, de dossiers dématérialisés ou papier (demande de retraite, simulation de pension, demande de régularisation de services, rétablissement au régime général...)

<b>CONTACT</b>	Service Retraites	05 46 27 47 06	<a href="mailto:retraites@cdg17.fr">retraites@cdg17.fr</a>
<b>TARIF</b>	Tarif horaire	<b>BÉNÉFICIAIRES</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Toutes les collectivités affiliées de Charente-Maritime

## Accompagnement pour la mise en place d'un Comité Social Territorial (CST) local et, le cas échéant, de sa formation spécialisée



CONVENTION CADRE

ACCOMPAGNEMENT

FACULTATIVE

Accompagnement et mise à disposition d'une boîte à outils pour les collectivités et établissements publics qui dépassent le nombre de 50 agents et qui doivent mettre en place un Comité Social Territorial local et le cas échéant, la formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail.

<b>CONTACT</b>	Service Instances paritaires.	05 16 19 60 74	instancesparitaires@cdg17.fr
<b>TARIF</b>	Adhésion forfaitaire à l'accompagnement et un tarif horaire pour les conseils juridiques.	<b>BÉNÉFICIAIRES</b> <input checked="" type="checkbox"/> Toutes les collectivités affiliées de Charente-Maritime	

## Mise à disposition du module GPEEC, accompagnement et assistance technique aux collectivités



CONVENTION CADRE

PRESTATION

FACULTATIVE

Mise à disposition d'un outil d'aide à la mise en place d'une Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences (GPEEC).

Ce module est accessible sur l'application [www.donnees-sociales.fr](http://www.donnees-sociales.fr). Il propose un outil de cartographie des savoirs et des compétences, permettant d'anticiper les mouvements de personnel liés notamment aux départs en retraite et de prévoir les risques d'usure professionnelle.

**Ce module s'adapte à vos spécificités grâce à l'import de vos données. Le CDG17 propose :**

- Une formation personnalisée à l'utilisation du module, d'une durée de deux heures au CDG17,
- La création des droits sur le module GPEEC,
- L'initialisation du module,
- L'accès aux différentes analyses.

<b>CONTACT</b>	Service Analyse et prospective RH	05 46 27 47 12	gpeec@cdg17.fr
<b>TARIF</b>	<b>La tarification est proposée de manière forfaitaire, en fonction de la strate de la collectivité :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Collectivités ou établissements de moins de 50 agents permanents,</li> <li>• Collectivités ou établissements de 51 à 350 agents permanents,</li> <li>• Collectivités ou établissements de plus de 351 agents permanents.</li> </ul>	<b>BÉNÉFICIAIRES</b> <input checked="" type="checkbox"/> Toutes les collectivités affiliées de Charente-Maritime	

# Prévention Santé

Secrétariat du Conseil Médical .....	16
Cellule handicap .....	16
Animation du réseau des assistants et conseillers de prévention .....	16
Assurance des risques statutaires .....	17
Protection Sociale Complémentaire .....	17
Accompagnement à l'élaboration et la mise à jour du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP).....	17
Interventions collectives et individuelles en psychologie du travail .....	18
Dispositif de signalement des actes de violence, harcèlement, discrimination, d'agissements sexistes et/ou d'atteinte à l'intégrité à la personne .....	18



## Secrétariat du Conseil Médical



COTISATION ANNUELLE

SECRETARIAT

OBLIGATOIRE

Le CDG17 gère le secrétariat du Conseil Médical, lors des séances qui se déroulent une fois par mois pour la formation plénière et deux fois par mois pour la formation restreinte.

<b>CONTACT</b>	 Secrétariat Conseil Médical plénier (Permanences téléphoniques du lundi au jeudi matin)	 05 46 27 47 25	 conseilmedicalplenier@cdg17.fr
	 Secrétariat Conseil Médical restreint (Permanences téléphoniques le mercredi et vendredi matin)	 05 46 27 47 28	 conseilmedicalrestreint@cdg17.fr
<b>① PLUS DE RENSEIGNEMENTS</b> <a href="#">en savoir plus</a>		<b>BÉNÉFICIAIRES</b> <input checked="" type="checkbox"/> Les collectivités affiliées, non affiliées volontaires, et collectivités adhérentes au socle commun	

## Cellule handicap



COTISATION ANNUELLE  
(Pour les accompagnements hors convention FIPHFP)

ACCOMPAGNEMENT

OBLIGATOIRE

Engagé dans la promotion de l'insertion professionnelle des personnes handicapées dans la fonction publique territoriale, le CDG17 a tissé un réseau de partenariats notamment avec :

- Le FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique)

**La cellule handicap :**

- Informe sur les aides humaines, techniques, financières et les différentes offres de services (recrutement et maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap),
- Accompagne dans cette démarche volontaire d'insertion durable des travailleurs handicapés.

<b>CONTACT</b>	 Pôle Santé Prévoyance - Cellule handicap	 05 16 19 60 71 05 46 27 47 14	 cdg17@cdg17.fr
<b>① PLUS DE RENSEIGNEMENTS</b> <a href="#">en savoir plus</a>		<b>BÉNÉFICIAIRES</b> <input checked="" type="checkbox"/> Les collectivités affiliées et non affiliées volontaires	

## Animation du réseau des assistants et conseillers de prévention



COTISATION ANNUELLE

RÉSEAU

OBLIGATOIRE

Le réseau propose des moments d'échanges dédiés aux pratiques, outils et actualités concernant la prévention des risques professionnels.

<b>CONTACT</b>	 Service prévention	 05 46 27 47 21	 prevention@cdg17.fr
----------------	--	--	---

## Assurance des risques statutaires



CONVENTION SPÉCIFIQUE

CONTRAT NÉGOCIÉ

FACULTATIVE SOUS AUTRE CONVENTION

Le CDG17 négocie et souscrit pour le compte des collectivités de son ressort qui le souhaitent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers statutaires qu'elles supportent en raison de l'absentéisme de leurs agents. Le Centre de gestion assure par le biais d'une convention, la gestion des contrats souscrits auprès de la compagnie retenu.

<b>CONTACT</b>	 Pôle Santé Prévoyance - Service Assurance groupe	 05 46 27 47 15	 assurances.groupe@cdg17.fr
----------------	--	--	--

### ➤ PLUS DE RENSEIGNEMENTS

[en savoir plus](#)

## Protection Sociale Complémentaire



CONVENTION SPÉCIFIQUE

CONTRAT NÉGOCIÉ

FACULTATIVE SOUS AUTRE CONVENTION

Le CDG17 négocie et souscrit un contrat collectif à périmètre fermé d'assurance prévoyance. Cette adhésion permettra aux collectivités de proposer à leurs agents le contrat de prévoyance mutualisé du CDG17.

<b>CONTACT</b>	 Pôle Santé Prévoyance	 05 16 19 60 77	 psc@cdg17.fr
----------------	--	--	--

### ➤ PLUS DE RENSEIGNEMENTS

[en savoir plus](#)

### BÉNÉFICIAIRES

- Pour le compte des collectivités ayant participé à la consultation

## Accompagnement à l'élaboration et la mise à jour du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)



CONVENTION CADRE

ACCOMPAGNEMENT

FACULTATIVE

Accompagnement dans l'animation et la construction des étapes du projet, l'évaluation des risques professionnels notamment la constitution et la sensibilisation d'un comité de pilotage, la proposition d'une méthodologie, la désignation d'un référent et un appui technique tout au long de son déroulement. Le Document Unique est complété en fin d'intervention.

<b>CONTACT</b>	 Service Prévention	 05 46 27 47 21	 prevention@cdg17.fr
----------------	--	--	---



**TARIF**  
Tarif horaire

### BÉNÉFICIAIRES

- Toutes les collectivités affiliées de Charente-Maritime

# Interventions collectives et individuelles en psychologie du travail



CONVENTION CADRE

INTERVENTION/ACCOMPAGNEMENT

FACULTATIVE

Prestation de conseil et d'accompagnement des collectivités en matière de risques psychosociaux (RPS).

- **Prestations collectives** : Démarche primaire d'évaluation et de prévention des risques psychosociaux, accompagnement à la mise en œuvre et au suivi du plan d'action, démarche de gestion de difficultés liées au travail/situation de tension et de conflit.
- **Prestations individuelles** : Soutien psychologique ponctuel individuel dans le cadre de difficultés liées au travail (3 à 5 entretiens).

<b>CONTACT</b>	Pôle Santé Prévoyance	05 16 19 60 70	rps@cdg17.fr
	<b>TARIF</b> Tarif horaire	<b>BÉNÉFICIAIRES</b> <input checked="" type="checkbox"/> Toutes les collectivités affiliées de Charente-Maritime	

# Dispositif de signalement des actes de violence, harcèlement, discrimination, d'agissements sexistes et/ou d'atteinte à l'intégrité à la personne



CONVENTION CADRE

PRESTATION

FACULTATIVE

Les collectivités et établissements publics doivent obligatoirement mettre en œuvre un dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes.

À ce titre, le CDG17 propose un dispositif mutualisé :

- Recueillir les signalements effectués par les agents des collectivités adhérentes,
- Orienter ces agents vers les services et professionnels compétents pour les accompagner,
- Orienter ces agents vers les autorités compétentes pour assurer leur protection fonctionnelle et assurer le traitement des faits signalés.

Le CDG17 propose également un conseil et un accompagnement des employeurs :

- Formalisation de recommandations auprès de l'employeur et du référent interne du dispositif, permettant de traiter les faits,
- Mise en œuvre d'un accompagnement de proximité avec des temps de suivi des parties.

Deux niveaux d'intervention :

- Niveau 1 : Recueil du signalement et orientation des agents,
- Niveau 2 : Conseil et accompagnement optionnel à la demande expresse de l'employeur.

<b>CONTACT</b>	Psychologue du travail	05 16 19 60 70	signalement@cdg17.fr
	<b>TARIF</b> <b>Pour le niveau 1 d'intervention,</b> tarification sur la base d'un forfait annuel en fonction de la strate où se situe la collectivité : • Moins de 50 agents, • De 50 à 99 agents, • De 100 agents et plus. <b>Pour le niveau 2 d'intervention :</b> tarif horaire	<b>BÉNÉFICIAIRES</b> <input checked="" type="checkbox"/> Toutes les collectivités affiliées de Charente-Maritime	

# Soutien administratif dans la gestion des ressources humaines

Rapport Social Unique (RSU).....	20
Médiation Préalable Obligatoire (MPO).....	20
Assistance juridique statutaire .....	21
Collège Référent déontologue .....	21
Mission d'assistance à l'action administrative .....	22
Paie à façon .....	22
Paie à façon externalisée civil NET RH – CIRIL .....	23
Animation du réseau des Secrétaires Généraux de Mairie .....	23
Missions S.O.S – Soutien RH .....	24
Ateliers thématiques .....	25



## Rapport Social Unique (RSU)



COTISATION ANNUELLE

ACCOMPAGNEMENT

OBLIGATOIRE

Les collectivités locales ont l'obligation d'élaborer annuellement un Rapport Social Unique (RSU). Les informations sont à saisir sur le portail « données sociales » lors de l'ouverture de la campagne par le CDG17.

Le RSU rassemble des données relatives aux ressources humaines de l'année n-1, à partir desquelles sont établies les Lignes Directrices de Gestion (LDG). Plusieurs synthèses sont proposées pour analyser et valoriser les données saisies et constituent de véritables outils d'aide à la décision, de pilotage des ressources humaines, de dialogue social et de communication.

<b>CONTACT</b>	 Service Analyse et prospective RH	 05 46 27 47 12	 rsu@cdg17.fr
<b>PLUS DE RENSEIGNEMENTS</b> <a href="#">en savoir plus</a>	<b>BÉNÉFICIAIRES</b> <input checked="" type="checkbox"/> Toutes les collectivités		

## Médiation Préalable Obligatoire (MPO)



CONVENTION SPÉCIFIQUE ET DÉLIBÉRATION À EFFECTUER  
(en dehors de la cotisation et de la convention cadre)

DISPOSITIF DE MÉDIATION

OBLIGATOIRE

Les recours contentieux formés par les agents des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à l'encontre de certaines décisions administratives individuelles défavorables peuvent faire l'objet d'une Médiation Préalable Obligatoire (MPO).

La médiation est un processus de résolution amiable des différends via l'intervention d'une personne extérieure, neutre et impartiale : le médiateur.

Un médiateur désigné par le CDG17 peut donc intervenir dans un différend entre un agent public et son employeur, avec pour objectif la recherche d'un accord.

<b>CONTACT</b>	 Service médiation	 05 46 27 47 00	 mediation@cdg17.fr
<b>PLUS DE RENSEIGNEMENTS</b> <a href="#">en savoir plus</a>	<b>BÉNÉFICIAIRES</b> <input checked="" type="checkbox"/> Toutes les collectivités affiliées ou non affiliées de Charente-Maritime souhaitant adhérer		

## Assistance juridique statutaire



COTISATION ANNUELLE

ASSISTANCE

OBLIGATOIRE

Apport de réponses juridiques et procédurales aux interrogations des collectivités sur l'application du statut de la fonction publique territoriale.

En complément, le CDG17 met à disposition des notes d'information, des fiches pratiques, des modèles de documents (arrêtés, délibérations...), publie régulièrement des actualités statutaires, et organise des réunions ou des webinaires d'information.

### Les références à disposition :

- Flash actu mensuel,
- Notes d'information, modèles d'acte de gestion du personnel,
- Actualités sur le site internet,
- Guides pratiques, modèles, documentation.

<b>CONTACT</b>	 Service juridique	 05 16 19 61 34	 juridique@cdg17.fr
<b>PLUS DE RENSEIGNEMENTS</b> <a href="#">Flash actu</a> <a href="#">Documentation</a>	<b>BÉNÉFICIAIRES</b> <input checked="" type="checkbox"/> Les collectivités affiliées de Charente-Maritime, et les collectivités non affiliées adhérentes au socle commun		

## Collège Référent déontologue

Service mutualisé avec la coopération régionale NACOOPE



COTISATION ANNUELLE

MISE À DISPOSITION

OBLIGATOIRE

Le collège exerçant les fonctions de référent déontologue est chargé d'apporter à l'agent territorial et/ou à l'autorité territoriale qui le saisit, tout conseil utile au respect des obligations et des principes déontologiques mentionnés aux chapitres I à IV du titre II de livre Ier du code général de la fonction publique. Cette mission couvre également les champs suivants :

- Les conseils en matière de laïcité,
- Le recueil des alertes éthiques.

Ce dispositif est mutualisé avec dix centres de gestion de la région Nouvelle-Aquitaine.

<b>CONTACT</b>	 Formulaire de contact à compléter sur <a href="#">la page du CDG33</a>	 05 46 27 47 00
<b>BÉNÉFICIAIRES</b> <input checked="" type="checkbox"/> Pour les collectivités affiliées de Charente-Maritime, et les collectivités non affiliées adhérentes au socle commun		

## Mission d'assistance à l'action administrative



CONVENTION CADRE

PRESTATION

FACULTATIVE

Intervention(s) pour accompagner les Secrétaires Généraux de Mairie (en dehors des questions portant sur les ressources humaines) :

- Accompagnement administratif dans les domaines suivants : opérations budgétaires et comptables, demande de subventions, organisation des réunions du conseil municipal, actions relatives à l'état civil, préparation des élections politiques et gestion des cimetières,
- Intervention "flash" sur des dossiers spécifiques justifiant d'une urgence.

<b>CONTACT</b>	Service emploi	05 16 19 61 33	emploi@cdg17.fr
<b>TARIF</b> : <a href="#">en savoir plus</a>	<b>BÉNÉFICIAIRES</b>		
1. Intervention téléphonique ou par mail de premier niveau forfait de 2h30/an, collectivités jusqu'à 3500 habitants : Tarif annuel	<input checked="" type="checkbox"/> Toutes les communes affiliées de Charente-Maritime, de moins de 3500 habitants		
2. Assistance et conseils ponctuels, mission limitée à 14h : Tarif horaire			

## Paie à façon



CONVENTION CADRE

PRESTATION

FACULTATIVE

Réalisation de la paie des agents relevant du droit public rémunérés par la structure. La prestation comprend, entre autres, la réalisation des bulletins de paie, la mise à disposition de différents états de paie utiles mensuellement, la confection de la déclaration sociale nominative...

Les gestionnaires apportent également un accompagnement et conseil personnalisé auprès de la collectivité. Les échanges d'informations s'effectuent pour le CDG17 via un portail RH « Extranet CIRIL », sur un espace numérique sécurisé.

<b>CONTACT</b>	Service confection de la paie	05 46 27 47 02	paie.collectivite@cdg17.fr
<b>TARIF</b> : <a href="#">en savoir plus</a>	<b>BÉNÉFICIAIRES</b>		
Un tarif par bulletin (avec DSN). Forfait création d'établissement, prix variant en fonction de la taille de la collectivité. Cf. Fiche mission dédiée	<input checked="" type="checkbox"/> Toutes les collectivités affiliées ou non de Charente-Maritime (hors budget annexe « SPIC » et « EPIC » pour leur personnel relevant de la paie du secteur privé)		
<b>INTÈGRE</b>	<b>N'INTÈGRE PAS</b>		
<input checked="" type="checkbox"/> Réalisation des bulletins de paie ; déclaration sociale nominative ; déclarations sociales nominatives événementielles.	<input checked="" type="checkbox"/> Confection d'arrêtés, et de délibérations ; calcul d'indemnité de licenciement, études liées aux évolutions réglementaires et législatives ; simulations budgétaires de toutes natures.		

## Paie à façon externalisée civil NET RH – CIRIL



CONVENTION CADRE

PRESTATION

FACULTATIVE

Mise à disposition des moyens humains pour la confection de la paie directement sur l'outil SIRH full web de la collectivité. Les actions varient en fonction des options choisies : création du dossier de l'agent, saisie des données de paie du mois, vérification des bulletins de paie, génération des fichiers des virements etc...

Prestation réalisée seulement après un audit de paie, et sous réserve de possibilité matérielle et technique de fournir cette prestation.

<b>CONTACT</b>	 Service confection de la paie	 05 46 27 47 02	 paie.collectivite@cdg17.fr
 <b>TARIF</b>	<b>BÉNÉFICIAIRES</b>		
Un tarif à l'heure / Audit préalable à la première paie, prix variant en fonction de la taille de la collectivité : 1 à 20 agents ; 21 à 50 agents ; 51 agents et plus.	<input checked="" type="checkbox"/> Toutes les collectivités affiliées ou non de Charente-Maritime (hors budget annexe « SPIC » et « EPCI » pour leur personnel relevant de la paie du secteur privé)		

## Animation du réseau des Secrétaires Généraux de Mairie



COTISATION ANNUELLE

RÉSEAU

OBLIGATOIRE

L'animation du réseau a pour objectif d'apporter un accompagnement et de proposer des ressources documentaires et/ou pédagogiques. L'objectif étant de favoriser la collaboration et le partage d'expérience, comme d'accéder à du conseil et de l'expertise.

### Différents rendez-vous sont proposés

- Ateliers thématiques,
- Webcafé,
- Accueil annuel des nouveaux Secrétaires Généraux de Mairie...

<b>CONTACT</b>	 Service emploi	 05 16 19 61 33	 emploi@cdg17.fr
<b>BÉNÉFICIAIRES</b>			
<input checked="" type="checkbox"/> Tous les Secrétaires Généraux de Mairie en poste en Charente-Maritime			

# Missions S.O.S – Soutien RH



CONVENTION CADRE

PRESTATION

FACULTATIVES

Au-delà de sa compétence dans le domaine statutaire exercée à titre obligatoire, le CDG17 propose un soutien aux collectivités permettant d'intervenir ponctuellement ou en urgence dans différents domaines : Absence temporaire, imprévus, besoin d'expertise.

## LES DOMAINES CONCERNÉS

### 1. Réalisation du Rapport Social Unique (RSU)

Le CDG17, pour les collectivités, prend en charge l'élaboration du RSU sur l'application [www.donnees-sociales.fr](http://www.donnees-sociales.fr), en accomplissant les missions suivantes :

- Collecte des documents nécessaires à la saisie,
- Saisie du RSU agent par agent avec imports de données paie,
- Saisie du Rapport Annuel sur la Santé, Sécurité et Conditions de Travail (RASSCT),
- Saisie des données relatives au handicap (Handitorial),
- Saisie des données métiers,
- Correction des anomalies,
- Transmission du RSU au CDG17,
- Validation du RSU.

### 2. Audit statutaire

Le CDG17 propose aux collectivités qui le souhaite d'examiner les dossiers de carrière de leurs fonctionnaires afin de les guider dans la gestion de ces dossiers, de détecter des anomalies éventuelles et d'apporter une solution juridiquement valable dans la mesure du possible.

#### 3 niveaux d'intervention :

- **NIVEAU 1** : Analyse du déroulement de carrière d'un ou de plusieurs fonctionnaires territoriaux : Constat / Identification des anomalies,
- **NIVEAU 2** : Accompagnement dans le traitement des anomalies avec la proposition de solution juridique adaptée, et si besoin, élaboration d'un plan d'action,
- **NIVEAU 3** : Proposition et établissement des projets d'arrêtés individuels ou tout autre document en lien avec la carrière.

### 3. Accompagnement de la nomination stagiaire à la titularisation d'un fonctionnaire

Le CDG17 propose de réaliser pour le compte de l'employeur, le calcul de la reprise des services antérieurs, lors de la nomination stagiaire d'un agent.

#### Cette intervention peut s'effectuer sur 3 niveaux :

- **NIVEAU 1** : Calcul de la reprise des services avec indication de la solution la plus favorable pour l'agent,
- **NIVEAU 2** : Préparation du projet d'arrêté correspondant au choix retenu par l'agent,
- **NIVEAU 3** : Préparation des projets d'arrêtés d'avancement d'échelon pendant le stage, de prolongation, de prorogation de stage et de titularisation.

### 4. Accompagnement technique en RH

Le CDG17 peut apporter son soutien ponctuel pour contrôler un projet d'arrêté individuel ou tout autre document en lien avec la carrière d'un fonctionnaire : nomination stagiaire, reprise des services, disponibilité, détachement, avancement de grade, temps partiel, titularisation, prolongation ou prorogation de stage...

Livrables proposés en fonction du type d'intervention demandé.

<b>CONTACT</b>	 Service Analyse et prospective RH	 05 46 27 47 12	 soutienrh@cdg17.fr
	<b>TARIF</b> Tarif horaire	<b>BÉNÉFICIAIRES</b> <input checked="" type="checkbox"/> Toutes les collectivités de Charente-Maritime. Pour la mission réalisation du RSU, seules les collectivités relevant du Comité Social Territorial du CDG17 sont concernées	

# Ateliers thématiques



CONVENTION CADRE

ATELIERS

FACULTATIVE

À travers des contenus théoriques et des mises en pratique immédiates et concrètes, ces ateliers visent à transmettre un ensemble de méthodes et d'outils sur une thématique définie selon les besoins recensés ou l'actualité. Dans certains cas, les collectivités peuvent travailler directement sur leur propre dossier.

**Les livrables, en fonction du type et du thème de l'atelier concernent :**

- Le support présenté lors de l'atelier,
- Fiches pratiques en lien avec les thèmes traités durant l'atelier,
- Exemples pratiques.

Une attestation de présence est délivrée à l'issue de l'atelier.

<b>CONTACT</b>	 Service communication	 05 16 19 60 78	 secretariat@cdg17.fr
	<b>TARIF</b> Montant par séance correspondant à une demi-journée	<b>BÉNÉFICIAIRES</b> <input checked="" type="checkbox"/> Collectivités affiliées et non affiliées de Charente-Maritime	



 85 boulevard de la République  
CS 50002  
17076 LA ROCHELLE CEDEX 9

 05 46 27 47 00

 [cdg17@cdg17.fr](mailto:cdg17@cdg17.fr)

 [www.cdg17.fr](http://www.cdg17.fr)

